



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protéger les étudiants contre l'augmentation des loyers Crous

Question écrite n° 17888

Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'augmentation des loyers des logements Crous en Picardie et sur l'ensemble du territoire national. Après plusieurs gels successifs des loyers, la rentrée de septembre 2024 marquera un tournant financier pour de nombreux locataires de logements Crous. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) a annoncé que les loyers des résidences Crous allaient être sujets à une hausse de 3,5 %. Dans un contexte marqué par l'inflation les étudiants font partis des grands perdants. Alors que la précarité étudiante ne cesse de croître et que de nombreux étudiants peinent à joindre les deux bouts ces derniers vont une nouvelle fois voir leurs charges s'alourdir. Pour les logements les moins chers, cela représente une hausse de 60 euros à l'année et jusqu'à 250 pour les plus coûteux. Un coût lourd de conséquences pour les étudiants n'ayant souvent pas les moyens de se nourrir à leur faim. À la suite de cette augmentation de nombreux loyers ne pourront plus être entièrement couverts par l'aide personnelle au logement (APL), entraînant des étudiants en situation de précarité à se salarier. En effet, la moitié des étudiants habitant dans des logements Crous sont contraints de se salarier en parallèle de leurs études, faute de moyens financiers. Cette situation menace la réussite de certains élèves accumulant des difficultés scolaires. En effet, selon une étude la précarité est le premier facteur de l'échec académique. Alors que les étudiants bénéficiant de logement Crous sont confrontés à des problèmes d'insalubrité, d'absence d'isolation, à la présence de nuisibles et au manque d'eau chaude, la décision prise par Cnous est totalement injustifiée. Pire, cette hausse des loyers et des charges devrait permettre de financer la réhabilitation des logements insalubres et accélérer l'ouverture de nouveaux logements. Il est totalement inacceptable d'exiger des étudiants de mettre la main au portefeuille pour pouvoir procéder à des rénovations dans le but de pallier les conditions de vie indignes offertes par ces logements. Ce n'est pas aux étudiants de se serrer la ceinture pour financer les frais de travaux à engager. Il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour offrir des conditions de vies décentes aux étudiants, qui représentent l'avenir du pays, sans qu'ils n'aient à supporter cette charge financière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Tanguy](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17888

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3979

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)